

Communauté de Communes du Pays Sabolien



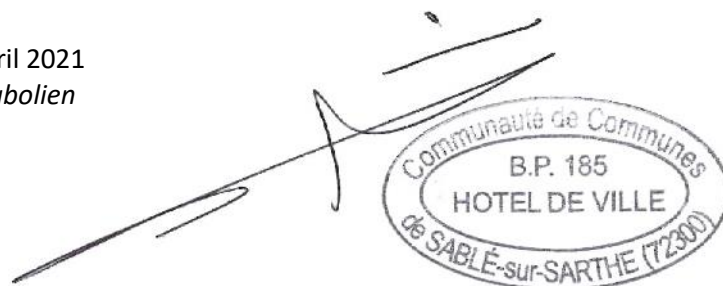
PLU+PLH

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

BILAN DE LA CONCERTATION

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président



Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
I. OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION	3
II. ORGANISATION DE LA CONCERTATION	3
A. LA DEMARCHE DE CONCERTATION.....	3
B. LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION	4
EN MATIERE DE PARTICIPATION	5
I. LE REGISTRE D’OBSERVATION MIS A DISPOSITION	5
II. LES REQUETES TRANSMISES PAR COURRIER	7
III. LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	8
IV. LES DEMARCHES PARTICIPATIVES AVEC LE PUBLIC	9
A. LES PROMENADES DU PLUi-H	9
B. LE FORUM ELU-E-S-HABITANTS	11
C. LES REUNIONS PUBLIQUES AVEC LES HABITANTS	14
1. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL LE 28 JUIN 2018.....	14
2. PRESENTATION DES ORIENTATIONS DU PADD LE 25 AVRIL 2019.....	15
3. PRESENTATION DE LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE ET OPERATIONNELLE LE 07 NOVEMBRE 2019.....	16
D. LA REUNION PUBLIQUE DEDIEE.....	17
V. LES ATELIERS THEMATIQUES	17
EN MATIERE D’INFORMATION	21
I. LES PUBLICATIONS	21
II. L’EXPOSITION PERMANENTE	22
ANNEXES	24

INTRODUCTION

I. Objectifs et modalités de concertation

En vertu de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, « font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées l'élaboration ou la révision (...) du plan local d'urbanisme ».

Par délibération en date du **18 Décembre 2015**, la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat sur l'ensemble du territoire communautaire.

Cette délibération prévoyait les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition des documents d'élaboration du projet de PLUiH au fur et à mesure de leur avancement au siège de la Communauté de communes (service urbanisme) et sur le site internet de la Communauté de communes.
- Publication au moins une fois par an d'une information sur l'avancement de la procédure dans le bulletin communautaire et sur le site internet de la Communauté de communes.
- Organisation à minima de deux réunions publiques à différents stades d'avancement de la procédure.
- Exposition itinérante au siège de la Communauté de communes et dans les mairies des communes membres.
- Mise à disposition au siège de la Communauté de communes et dans toutes les communes membres, aux jours et heures d'ouverture habituels, d'un registre de concertation, destiné à recevoir les observations et propositions du public.
- Recueil des observations par courrier pouvant être adressés à la Communauté de communes de Sablé sur Sarthe, place Raphael Elizé 72 300 Sablé sur Sarthe.

II. Organisation de la concertation

La concertation autour du projet de PLUi-H s'est organisée suivant les grandes étapes d'élaboration du projet et en cohérence avec les thématiques clés du document. La stratégie de concertation définie a eu pour objectifs de rendre accessible les principes de la démarche, les concepts d'urbanisme auprès des citoyens et de mobiliser des publics diversifiés, représentatifs de la population ainsi que les différents acteurs du territoire.

Un autre objectif stratégique poursuivi dans le cadre de cette démarche était d'articuler efficacement la communication et la concertation afin de sensibiliser le grand public au projet dans le cadre d'animations pédagogiques et attractives, mobilisant le plus grand nombre dans l'esprit d'une démarche partagée et d'une co-construction du projet.

A. La démarche de concertation

Le projet de PLUi-H s'est construit en plusieurs étapes qui correspondent à des temps dédiés de réflexion et de travail.

Etape n°1 : Diagnostic. Il s'agit d'un temps important d'état des lieux, de « photographie à l'instant T » pendant lequel les élu-e-s, les acteurs et les citoyens identifient les atouts, les faiblesses de leur territoire mais également les opportunités d'avenir et les attentes.

Etape n°2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le PADD constitue le projet politique du territoire. Il fixe sous la forme de grandes orientations d'aménagement, des ambitions et une vision pour le territoire. La définition du PADD permet de projeter le développement de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe à l'horizon 2030-2032 et d'apporter les réponses aux défis et enjeux identifiés dans la phase diagnostic.

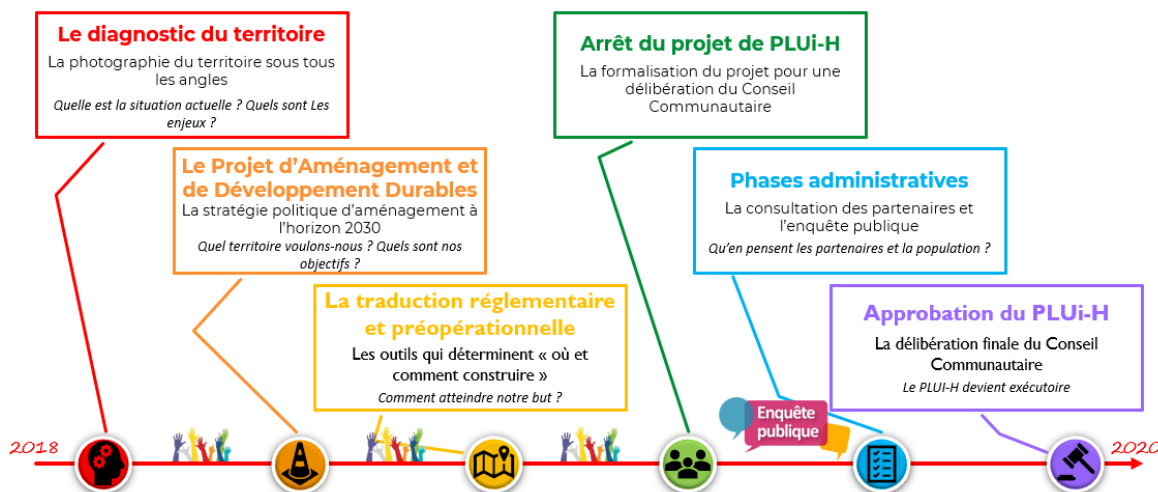
Etape n°3 : Traduction réglementaire. Cette étape permet de décliner de façon réglementaire et opérationnelle les orientations du PADD en règles d'urbanisme (règlement graphique et écrit) ou en Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) opposables à tout porteur de projet (particuliers et promoteurs) mais également en Programme d'Orientations et d'Actions (POA) (le volet « habitat » du Programme Local de l'Habitat inclus dans le PLUi-H), non opposables mais constituant des outils programmatiques et partenariaux intéressants pour la mise en œuvre du plan.

A chacune de ces étapes, les citoyens et les représentants de la société civile ont été appelés à participer aux réflexions en :

- Partageant un temps d'échanges en réunion permettant ainsi de présenter l'avancement des travaux du PLUi-H ;
- Formulant des contributions pour enrichir les différents documents du PLUi-H, via les différents outils de concertation et d'animation mis à leur disposition.
- L'ensemble des contributions qui ont nourri les réflexions autour de l'élaboration du PLUi-H sont synthétisées dans le cadre du bilan de la concertation.

B. Le calendrier de la concertation

■ LE PLANNING DU PLU



EN MATIERE DE PARTICIPATION

I. Le registre d'observation mis à disposition

Durant toute la durée de la démarche, un registre d'observations a été installé au service Aménagement au siège de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe, ouvert au public pour inscrire toute observation, remarque, demande du public (aux heures et jour d'ouverture du service).

Durant toute la durée de la démarche, un même registre d'observations a été installé en Mairies de toutes les communes du territoire, ouvert au public pour inscrire toute observation, remarque, demande du public (aux heures et jour d'ouverture du service).

La synthèse des observations émises sur ces registres est la suivante :

Commune concernée par la demande	Date de la requête	Nom et coordonnées du requêteur	objet de le requête	parcelles concernées	observations
Asnières sur Vègre	Pas d'observations				
Auvers le Hamon	Pas d'observations				
Avoise	Pas d'observations				
Le Bailleul	12.06.18	M.Lesard Jean Claude Le Pied du four 72 200 Le Bailleul	laisser sa parcelle constructible	YH48	Non zoné en A
	05.03.19	M. et Mme Rabouin Jacques 14 rue du Moulin 72 200 Le Bailleul	laisser sa parcelle constructible	ZR212	Non zoné en A
	07.03.19	M et Mme Mousset Jean Claude 5 rue des Acacias 72 200 Le Bailleul	Rendre une parcelle constructible	YI21	Non zoné en partie UP et en partie A comme dans PLU actuel
	26.03.19	M et Mme Besnard J Louis 39 rue du Haut Perrin 72 800 Aubigné le Racan	laisser sa parcelle constructible	ZO58	Non zoné en A
	15.04.19	M et Mme Therouin Jean 8 la Claie 72200 le Bailleul	remarque sur la nécessité de prise en compte du vieillissement de la pop/ Le Ouest park doit être un pôle économique important l'offre en terrain constructible sur la commune doit donc être adapté		
	23.05.19	M et Mme Mousset Jean Claude 5 rue des Acacias 72 200 Le Bailleul	demande de suppression d'un emplacement réservé	YI21 60 et 61	Non Emplacement Réservé reporté au PLUIH
	28.05.19	Mme Poissenot Touchard Johanna et Mme Hangué Hard Véronique les Mortiers 72 200 le Bailleul	demande d'une suppression d'une zone A en zone de loisirs	ZM016 et ZN06	Oui classé en Nt STECAL Tourisme
	10.07.19	M Dubois Pierre A et Mme Dufay Emmanuelle le Pied de four 72 200 Le Bailleul	Rendre une parcelle constructible	YK65 et YK69	Non zoné en A
	21.08.19	M et Mme Rabouin Jacques 14 rue du moulin 72 200 le Bailleul	laisser sa parcelle constructible	ZR212	Non zoné en A
21.10.19	M et Mme Therouin Jean 8 la Claie 72200 le Bailleul	rendre des parcelles inconstructibles	ZR26g et ZR3g	Non zoné en UP comme dans PLU actuel	
Bouessay	Pas d'observations				
Courtilliers	Pas d'observations				
Dureil	Pas d'observations				
Juigne sur Sarthe	Pas d'observations				
Louailles	Pas d'observations				
Notre Dame du Pé	Pas d'observations				

Commune concernée par la demande	Date de la requête	Nom et coordonnées du requêteur	objet de la requête	parcelles concernées	observations
	07.05.19	M Dufeu Michel 7 rue du moulin 72300 Parcé sur Sarthe	Remarque sur le besoin de créer des pistes cyclables		voies douces emplacement réservé
Parcé sur Sarthe	03.09.19	M et Mme Guittet Stephane allée du château d'eau 72300 Parcé sur Sarthe	Demande de ne pas intégrer des parcelles en zones AU (opération d'ensemble) mais en zone Upa	AC378,379,380,385	Non zonage Acl
	07.10.19	M et Mme Aubry allée du château d'eau 72300 Parcé sur Sarthe	Demande de ne pas intégrer des parcelles en zones AU (opération d'ensemble) mais en zone Upa	AC301,376,377	Non zonage Acl
Pince	pas d'observations				
Precigné	05.03.2019	Delhommeau Gaetan	rendre les parcelles du hameau constructibles pour les annexes	G954	Zoné en A
	06.03.2019	Indivision CHEVE Boulevard Carnot 72000 LE MANS	Rendre une parcelle constructible	F1100	Oui en partie zoné en Uhp en continuité de la zone urbaine et en partie zoné en A
	07.08.2019	Mr et Mme MARCAIS Roland 38 La Percevaudière 72300 PRECIGNE	Rendre une partie de la parcelle en zone naturelle jardin	AC619 et D648	Oui zoné Nj
	08.08.2019	Sourice Tiffouin 2 route du Brossay Les Brossillots 72300 PRECIGNE	rendre les parcelles du hameau constructibles pour les annexes	G946	Zoné en A
	24.06.2019	Mr ET Mme SALMON Patrick La Clé des Champs 72300 PRECIGNE	Rendre une parcelle constructible	A656	Non Zoné en A
	27.09.2019	Mr CHESNOT Edouard 24 rue de Rémillly 78000 VERSAILLES	Rendre des parcelles constructibles en zone naturelle jardin	AM118, AL19,AL21(partie),AL22(partie), AL24(partie), AL43(partie),AL27	Oui zoné Nj
Sablé Sur Sarthe	Pas d'observations				
Solesmes	Pas d'observations				
Souvigné sur sarthe	Pas d'observations				
Vion	13.04.2018	Mme GANDON Marie-Claude La Saulaie 53170 MESLAY DU MAINE	rendre des parcelles constructibles	ZK13,ZK126,ZK127	Non zoné en A comme dans PLU actuel
	03.09.2018	PAIMBOEUF Thérèse Le Repos du Souchet 72300 VION	laisser sa parcelle constructible	ZX194	Non zoné en A
	30.09.2019	BROUARD Yvette Le Parc 72300 PARCE SUR SARTHE	Rendre une parcelle constructible	ZD123	Non zoné en A comme dans PLU actuel
	08.10.2019	Mr RAYER Jean-Claude et Mme CORBIN Gisèle 54 rue du Docteur Guichard 49000 ANGERS	laisser sa parcelle constructible	ZH63 ET ZH98	Non zoné en A

II. Les requêtes transmises par courrier

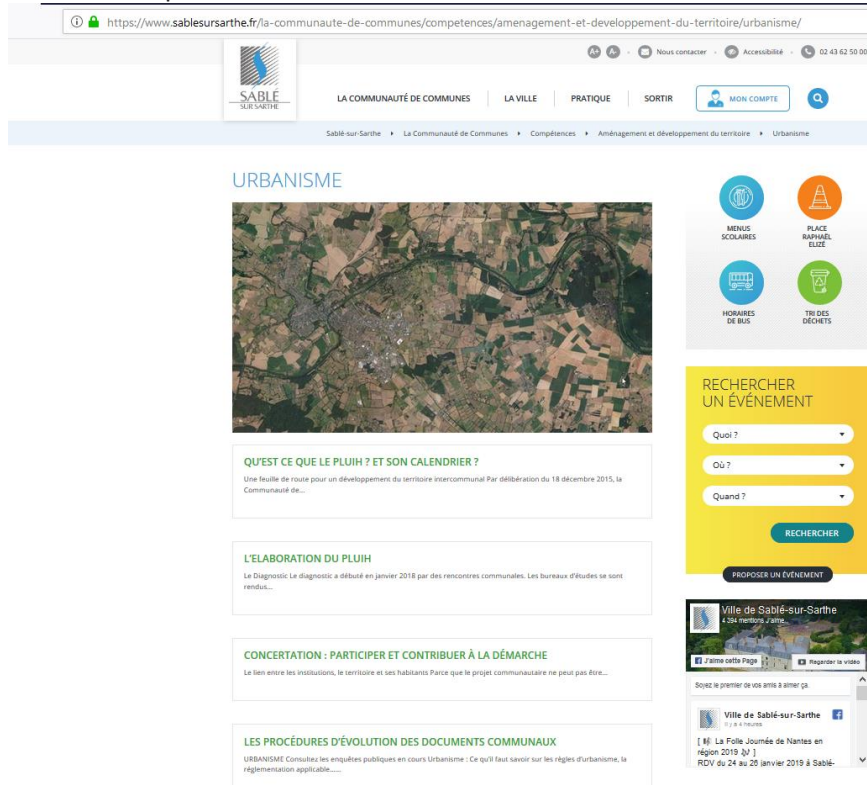
Au-delà des registres de concertation mis à disposition du public, les mairies et la Communauté de Communes ont reçu par courriers des observations, remarques et demandes de particuliers, qui ont fait l'objet d'une réponse individuelle.

La synthèse des requêtes transmises par courrier est la suivante :

Commune concernée par la demande	Date de la requête	Nom et coordonnées du requêteur	Objet de la requête	Parcelle(s) concernée(s)	Réponse
Parcé sur Sarthe	24.04.18	M Arthus Bertrand 29 route de Beaucé 72300 Solesmes	Demande de rendre constructibles le haut de parcelles actuellement en zone A	ZH 108 109 11	30.05.18
Parcé sur Sarthe	18.06.18	M Jean René Beauvais Visserie Service 72300 Parcé sur Sarthe	Demande de rendre constructible une partie du terrain derrière son entreprise pour assurer le développement de l'entreprise	OA615	21.06.18
Sablé sur Sarthe	23.05.18	M Choffat Yvon 4 av Nowy Targ 91 000 Evry	Demande de rendre constructibles deux parcelles	BO 84 et 86	31.05.18
Sablé sur Sarthe	31.07.18	Mme Choffat Yveline 9 A rue de la Champagne 22 980 Plelan le Petit	Demande de rendre constructibles deux parcelles	BO 84 et 86	06.08.18
Sablé sur Sarthe	12.02.19	Mme Chaudet Marylune 08 rue de l'Eglantine	Demande de rendre constructible des jardins	BK18 1715 14 11 10 8 5 4 3 2	01.03.19
Vion	03.04.19	M et Mme Angelo 3 rue des Sapins 72300 Vion	Demande de changement de destination d'un poulailler agricole désaffecté	ZD 241	23.05.19
Vion	23.02.18	Mme Brouard Yvette le Parc Parcé sur Sarthe	Demande de rendre constructible en totalité une parcelle de 4ha	ZD 123	30.05.18
Vion	13.04.18	Mme Gandon Marie Claude La Saulaie 53 170 Meslay du Maine	Demande de rendre constructibles des parcelles en zone A	ZK 13 126 127	30.05.18
Juigné sur Sarthe	26.01.19	Mme et Mme Pousse Eric 226 rue Saint Nicolas 72300 Sablé sur Sarthe	demande de rendre constructible une partie de leur terrain	ZN0027 et 0028	04.02.19
Juigné sur Sarthe	21.11.18	M Charlot Alain	demande de préservation d'un espace naturel au port de juigné		05.12.18
Juigné sur Sarthe	20.09.18	M e Mme Marteau 15 rue de Précigné 72 300 Louailles	Demande de changement de zonage passage du terrain de zone d'activités en zone d'habitat	B540	27.09.18

III. Le site internet de la Communauté de Communes

Un espace dédié au PLUi-H a été ouvert sur le site internet de la Communauté de Communes accessible depuis :



Le site internet a permis de rappeler les objectifs de la démarche, les étapes de son élaboration et les modalités de concertation avec le public. Les documents de communication et d'information sont disponibles sur le site.

Les autres sites internet communaux évoquant le dossier :

<https://www.vion72.fr/communiqués/552-elaboration-du-pluih-intercommunal-arr%C3%AAt%C3%A9-pr%C3%A9fectoral.html>

http://www.avoise.mairie72.fr/app/webroot/files/files_21/articles/Article%20PLUIH%202018%2004.pdf

<https://www.souvine-sur-sarthe.fr/>

<https://www.parce-sur-sarthe.fr/>

www.auverslehamon.mairie72.fr

IV. Les démarches participatives avec le public

Plusieurs « temps forts » dédiés à la concertation avec le public ont jalonné l'élaboration du PLUi-H :

A. Les promenades du PLUi-H

Le **26 mai 2018**, à l'étape du diagnostic, ont été organisées en communes les « balades du PLUi-H », avec les élu-e-s et les habitants du territoire. L'objectif de cette démarche est de mobiliser la population lors d'un temps fort d'échange au début de l'élaboration du PLUi-H pour recueillir les expressions le territoire : les lieux d'attachement, les lieux de questionnement, les futurs projets, etc.

L'organisation de cette étape a nécessité la mise en place d'outils de communication et de concertation :

Venez participer aux
Promenades du PLUi

ASNIERES-SUR-VEGRE AUVERS-LE-HAMON
AVOISE BOUÉSSAY COURTEILLERS
JURIGNÉ-SUR-SARTHE LE SAILLEUIL LOUAILLES
NOTRE-DAME-OLIVE PARCE-SUR-SARTHE
PINCE PRÉCIGNE SABLÉ-SUR-SARTHE
SOLESMES SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE VION

**samedi
26
mai
2018**

Rendez-vous
à 9 h devant la mairie
de chaque commune

Inscription pour participer :
> auprès de la Communauté de communes :
urbanisme@sablesursarthe.fr
tél. 02 43 62 50 16
> ou auprès de votre mairie

Apéritif offert

Suivez le projet :
www.sablesursarthe.fr

Venez participer aux
Promenades du PLUi

ASNIERES-SUR-VEGRE AUVERS-LE-HAMON
AVOISE BOUÉSSAY COURTEILLERS
JURIGNÉ-SUR-SARTHE LE SAILLEUIL LOUAILLES
NOTRE-DAME-OLIVE PARCE-SUR-SARTHE
PINCE PRÉCIGNE SABLÉ-SUR-SARTHE
SOLESMES SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE VION

**samedi
26
mai
2018**

9 heures

PLUH

La Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a engagé depuis plusieurs mois l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le cadre de vie, les déplacements quotidiens, l'offre de logements, les paysages et patrimoines architecturaux et naturels, l'environnement, sont autant de thématiques que le PLUi aborde.

Participez au projet en vous promenant dans nos communes !

Rendez-vous pour la promenade :
9 h 00 devant la mairie de chaque commune

Rassemblons-nous ensuite pour le partage des promenades autour d'un pot amical à :
12h00 à la salle des fêtes de Louailles

Suivez le projet :
www.sablesursarthe.fr

Inscription pour participer à la promenade :
> auprès de la Communauté de communes :
urbanisme@sablesursarthe.fr
tél. 02 43 62 50 16
> ou en déposant le bulletin ci-dessous auprès de votre mairie

Promenades du PLUi

Bulletin d'inscription

Vos nom & prénom :

Votre adresse postale :

Votre adresse mail :

Un titre, s'il est habilité :

Affiches et flyers déposés dans les mairies, commerces et équipements publics

L'animation des balades a été assurée par les élu-e-s des communes, les services de la Communauté de Communes et les bureaux d'études. Des Carnets de terrains ont été réalisés à cette occasion, permettant aux habitants de reporter leurs impressions, observations, remarques durant leur parcours.



LES PROMENADES DU PLUIH 26 mai 2018



Promenades du PLUI

Le parcours proposé

Silence à pied ● Point de départ

- 1 Vue sur la Sarthe / Mairie de la Penne de Gay / Arboretum / Camping (Olli) dans les bois
- 2 Vue sur La Cour Notre Dame / Piscine / Chemin de randonnée (grain) / Projet d'implantation de moulin/brebis / Gestion des Niles / Rivière des deux fonds
- 3 Espace Naturel Sensible / Abeilles / Chris club (Dicotheque)
- 4 Lotissements (OOO) / Projet sur parcelle
- 5 Bâtiments sur la vallée de la Sarthe (grain) / Tour à reconstruire (quo mettre dedans ?)

Retour à la Mairie en passant par le commerce

Avaise

26 mai 2018

PLUIH

Vos expressions

Prospective et Opinio - Thématisée sur le document - Compromis de Sablé sur Sarthe - Point de départ

- 1 Réviser l'avis sur le chemin de halage entre l'église, l'école, l'église... développer la piste, le croquer...
 * faire une proposition de piste de randonnée à l'école...
 * "des lieux", on ne peut pas avoir ça partout, l'école de la Sarthe...
 * "l'école est dans son rôle" (avec 1000000 de personnes)
 * faire une proposition de piste de randonnée à l'école...
 * faire une proposition de piste de randonnée à l'école...
 * faire une proposition de piste de randonnée à l'école...
- 2 Faire la route en plein air, les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
- 3 Faire la route en plein air, les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
- 4 Faire la route en plein air, les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
- 5 Faire la route en plein air, les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...
 * les lieux ont des caractéristiques qui sont à respecter et à valoriser...

Consignes

- ➔ Arriver à une observation, formuler une proposition, discuter une question, etc.
- ➔ Faire une proposition de piste de randonnée à l'école...
 * faire une proposition de piste de randonnée à l'école...
 * faire une proposition de piste de randonnée à l'école...
- ➔ Faire une proposition de piste de randonnée à l'école...
 * faire une proposition de piste de randonnée à l'école...
 * faire une proposition de piste de randonnée à l'école...
- ➔ Faire une proposition de piste de randonnée à l'école...
 * faire une proposition de piste de randonnée à l'école...
 * faire une proposition de piste de randonnée à l'école...

Chiffres clés

Communes de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe

13 communes

265 km²

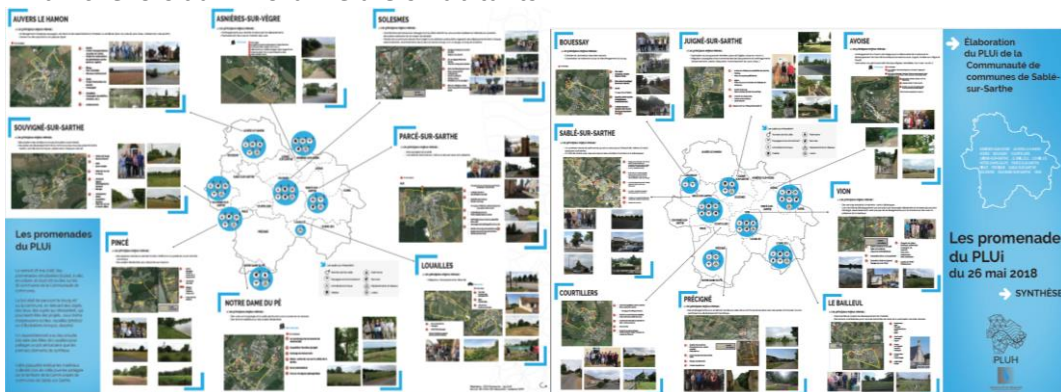
30 247 habitants

13 932 logements

A la suite de la balade, plus de 60 personnes sur la centaine de participants en commune se sont réunis dans la salle des fêtes de Louailles pour un moment de restitution conviviale.



A l'issue de la balade, une synthèse des contributions a été réalisée sous la forme d'un poster, affiché lors du 1^{er} forum élu-e-s-habitants.



B. Le forum élu-e-s-habitants

Le 19 septembre 2018, à l'étape charnière entre le diagnostic et le début des réflexions PADD s'est tenu le forum élu-e-s-habitants.

Cette démarche active de co-production vise à associer l'ensemble des élu-e-s sous forme d'un forum participatif élargi aux représentants d'associations, acteurs socio-économiques et habitants du territoire. Le forum s'est organisé en 2 temps :

- Un premier temps de présentation des éléments de synthèse du diagnostic ;
- Un second temps d'atelier de travail en petits groupes qui, à l'appui de supports dédiés, facilitent l'expression de chacun et l'utilisation des contributions pour enrichir la construction du PLUi-H.

Le forum a rassemblé environ 75 personnes.

L'organisation de cette étape a nécessité la mise en place d'outils de communication et de concertation :



L'animation du forum a été assurée par les élu-e-s des communes, les services de la Communauté de Communes et les bureaux d'études. Le forum s'est déroulé de la manière suivante :

Horaires	Étapes	Intervenants / temps et contenus des interventions
18h45 – 19h00 (15 min.)	Accueil des participants	Accueil des participants
19h00 – 19h25 (25 min.)	Ouverture et présentation du diagnostic	Monsieur Gendry, VP de la CCSS, ouvre le forum et rappelle la démarche générale du PLUi (5 min.) Les Bureaux d'études expliquent les objectifs du PLUi-H, la démarche et présente le diagnostic (15 min.)
19h25 – 19h55 (30 min.)	Séquence n°1 : Partage du diagnostic	Expression en groupe des participants, avec retranscription sur les documents de séance distribués, en réponse à la question suivante : « Quels sont les atouts et les faiblesses « du pôle structurant » / « des bourgs » / « des autres espaces (espaces naturels, forestiers et agricoles) ? » (30 min. de travail en groupes). Animation par les bureaux d'études
19h55 -21h05 (1h10)	Séquence n°2 : Les défis pour demain – Approche locale	A partir des atouts et faiblesses repérés pour chacune des composantes du territoire, les animateurs proposent de réfléchir à la question suivante : « Quelles seraient les orientations d'aménagement à développer avec votre PLUi-H pour bien vivre demain dans le « pôle structurant » / « les bourgs » / « les autres espaces (espaces naturels, forestiers et agricoles) » ? » Trois séquences de travail en mini-groupes.
21h05 – 21h30 (25 min)	Séquence n°3 : Les défis pour demain – Approche communautaire	Buffet (5 min) Les animateurs synthétisent et présentent les orientations de développement proposées dans les 3 groupes (10 min) Echange en plénière à partir des propositions des 3 groupes : « à l'issue de vos échanges, quelles seraient les orientations d'aménagement prioritaires à retenir pour bien vivre demain sur votre territoire communautaire ? » (10 min)
21h30 – 21h35	Clôture du forum	Les bureaux d'études expliquent les étapes à suivre pour l'élaboration du PLUi-H (2 min)

A l'issue du forum, une synthèse des contributions a été réalisée sous la forme d'une plaquette 4 pages, restituée en Communauté de Communes permettant de nourrir les orientations du futur PADD :

LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT À DÉVELOPPER AU SEIN DU PLUI-H POUR BIEN VIVRE DEMAIN

Le PLUI-H : un forum habitant-élus pour construire ensemble le territoire de demain

POURQUOI UN PLUI-H ?

Depuis le 24 avril 2015, la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a acquis par arrêté préfectoral la compétence planification. Cette nouvelle compétence lui a ainsi offert la possibilité de mettre à jour les documents d'urbanisme sur son territoire. C'est cette possibilité qui est aujourd'hui mise à profit afin d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) inscrit dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

LE PLUI-H, UN DOCUMENT D'URBANISME UNIQUE POUR UN PROJET COMMUN

Il dessine les grandes orientations pour la prochaine décennie : urbanisation future, équipements publics, déplacements, patrimoine, milieux naturels.

Il traduit les choix politiques des élus, en matière d'accueil de population, d'habitat, de développement économique, d'environnement pour les 10 à 15 années à venir.

QU'EST-CE QU'UN PLUI-H ?

PLUI-H

- « Plan » Le PLUI-H va déterminer, pour chaque secteur des communes, les règles d'application du droit des sols et de constructibilité.
- « Local » Le PLUI-H définit autant d'orientations à l'échelle intercommunale qu'à l'échelle locale : un document unique ne signifie pas un document uniforme.
- « Urbanisme » Le PLUI-H traduit, en termes réglementaires, le projet de l'intercommunalité en matière d'urbanisme dans le respect du développement durable.
- « Intercommunal » Le PLUI-H est élaboré à l'échelle du territoire dans un souci de développement équilibré et solidaire.
- « Habitat » Le volet Habitat du PLUI-H définit la stratégie de programmation de logements pour les 5 ans à venir dans un souci de mixité et de diversité.

Un outil réglementaire qui définit :

- La délimitation des espaces : urbains (AU), à urbaniser (AUI), agricoles (A) et naturels (N).
- Les règles d'utilisation du sol et de constructibilité : Où construire ? Où est-il possible de construire ? Quelles sont les conditions pour construire ? Quels équipements à réaliser ? Quels espaces, édifices à protéger ? Quelles servitudes ou obligations à prendre en compte ?

Élaboration du PLUI-H | Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe

➔ Le déroulement de la démarche



➔ Objectif du forum habitant-élus du 19 septembre 2018

Le forum PLUI-H est une instance qui associe habitants et élus locaux. Son organisation est intervenue à la fin de la phase diagnostic en vue de préparer le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le document devant exprimer le projet politique.

Son objectif a été de :

- partager le diagnostic et les enjeux sur toutes les thématiques concernées par le PLUI-H : la démographie (accueil des populations, habitat et les parcours résidentiels, l'aménagement de l'espace et le développement urbain, l'économie et l'agriculture, les équipements et les services, le patrimoine architectural, la mobilité et les déplacements, le paysage, le patrimoine naturel et les continuités écologiques, les ressources naturelles, les risques et les nuisances, l'énergie et les gaz à effet de serre ;
- proposer des orientations d'aménagements futurs sur des grands sujets stratégiques : quels modes de vie ? Quelles organisations territoriales ? Quelles façons d'habiter, de produire, de consommer ?

Le forum a été rythmé par des temps en plénière et des temps en petits groupes qui, à l'appui de supports spécifiques, ont facilité l'expression de chacun et l'utilisation des contributions pour enrichir la construction du PLUI-H.

Les échanges ont été menés à différentes échelles de réflexion : le pôle structurant (Sablé-sur-Sarthe, Solesmes, Juigné-sur-Sarthe), les bourgs et les autres espaces (espaces agricoles, espaces forestiers, espaces naturels).

Les résultats issus de ce forum habitant-élus serviront de base de réflexion à l'élaboration du PADD.

➔ Atouts et axes d'amélioration identifiés par les participants du forum

ATOUPS

- Commerces
- Activités sportives
- Train (LGV)
- Industrie Agroalimentaire
- Bassin d'emplois
- Centre culturel
- Industrie automobile
- Patrimoine architectural
- Forêts
- La Sarthe et ses affluents
- Potentiel agricole

À AMÉLIORER

- Reserve de foncier constructible
- Declin des petits commerces du centre-ville
- Accès à la culture
- Patrimoine naturel
- Patrimoine agricole
- Pistes cyclables
- Promenades sur les bords de Sarthe
- Liaisons douces
- Pôle structurant
- Sablé-sur-Sarthe, Solesmes, Juigné-sur-Sarthe
- Les bourgs
- Autres espaces
- Espaces naturels, forestiers et agricoles
- Circulation
- Tarifs externes
- Logement pour tous
- Attractivité pour les cadres
- Équipement scolaire et de loisirs
- Équilibre des classes sociales
- Amélioration des services publics
- Commerces de proximité
- Accès aux forêts
- Cheminements pour les personnes à mobilité réduite
- Cheminements pour les personnes âgées

C. Les réunions publiques avec les habitants

Trois réunions publiques dédiées à la démarche PLUi-H et à son avancement ont été organisées aux 3 étapes clés du projet :

- **Diagnostic territorial : le 28 juin 2018**
- **Projet d'Aménagement et de Développement Durable : le 25 avril 2019**
- **Traduction réglementaire et opérationnelle : le 07 novembre 2019.**

Chaque réunion a fait l'objet d'une parution dans la presse et d'un affichage dans les mairies, commerces et équipements de la Communauté de Communes.

1. Présentation du diagnostic territorial le 28 juin 2018

Cette réunion publique s'est déroulée en deux temps :

- Un rappel pédagogique de la démarche d'élaboration du PLUi-H, des objectifs, du calendrier, de la concertation ;
- Une présentation du diagnostic du territoire, des grands enjeux et des défis d'aménagement et de développement pour l'avenir.

Réunissant 60 personnes environ, elle a été l'occasion pour les participants d'exprimer des avis et remarques sur des sujets clés comme le cadre de vie, l'agriculture et le devenir des exploitations agricoles, l'urbanisation et la consommation d'espace, les transports, l'énergie, l'eau et les nuisances.



Sommaire

- I. Qu'est ce qu'un PLUi-H ?
- II. Le déroulement de la démarche
- III. Les premiers enjeux du diagnostic
 - > *Un PLUi-H pour quel avenir commun ?*
- IV. Les prochaines étapes
 - > *Temps d'échange et de questions*

2. Présentation des orientations du PADD le 25 avril 2019

Cette réunion publique s'est déroulée en deux temps :

- Un rappel pédagogique du contenu du PADD, des objectifs de la commune au travers de ce document « charnière » ;
- Une présentation des grandes orientations du projet communautaire par thématique, illustrées de cartographies.


Réunissant 50 personnes environ, elle a été l'occasion pour les participants d'exprimer des avis et de remarques sur la stratégie communautaire, l'activité économique et l'emploi, les transports et les liaisons douces, l'environnement et la traduction de la trame verte et bleue,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE
ELABORATION DU PLUIH



Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

SOMMAIRE

- I. La démarche PLUI-H
- II. La démarche PADD
- III. Les orientations du PADD
- IV. Temps d'échange
- V. Les prochaines étapes

Réunion publique

Le 25.04.19

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

3. Présentation de la traduction réglementaire et opérationnelle le 07 novembre 2019

Cette réunion publique s'est déroulée en deux temps :

- Un rappel des grandes orientations du PADD et du POA, qui ont mené à la traduction réglementaire et opérationnelle du projet ;
- Une présentation des outils et la manière dont les orientations de projet ont été traduites au plan de zonage, au règlement écrit et aux OAP

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE
ELABORATION DU PLUIH



Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage




SOMMAIRE

- I. Rappel du planning et de la démarche
- II. Rappel des orientations de projet | PADD
- III. La traduction réglementaire
- IV. Temps d'échange
- V. Les prochaines étapes

Réunion publique

Le 07.11.19

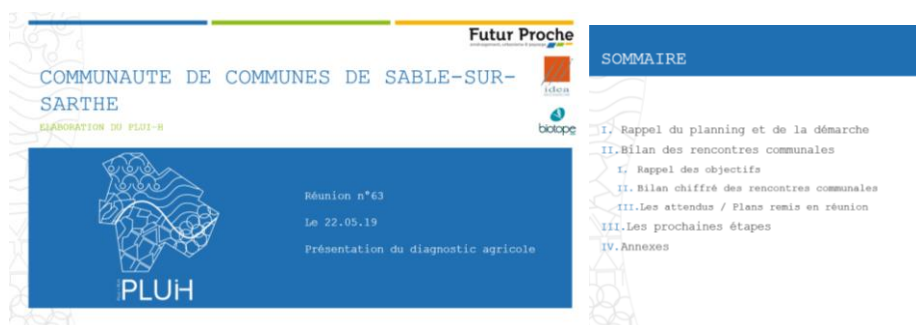
La traduction réglementaire du projet

Réunissant 50 personnes environ, elle a été l'occasion pour les participants d'exprimer des avis et de remarques sur la prise en compte les densités en espaces urbanisés, les zones humides et la définition de la trame verte et bleue, la délimitation des zones d'extension de l'urbanisation, le nouveau règlement et ses effets pour les futurs projets de construction.



D. La réunion publique dédiée

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic agricole une réunion le 22 mai 2019 a été organisée à destination des agriculteurs du territoire afin de leur présenter les résultats du diagnostic agricole. Le diagnostic a pu être réalisé grâce à des commissions communales composées de 5 à 7 personnes par commune et par le retour de 169 questionnaires sur les 287 distribués à tous les agriculteurs du territoire. Plus de 70% des exploitations « professionnelles » domiciliées sur le territoire ont répondu au questionnaire.



Cette réunion a pu réunir environ 50 agriculteurs qui ont pu prendre connaissance des résultats et émettre des remarques sur les questions autour de la place de l'agriculture sur le territoire, les zones humides ou bien encore la consommation du foncier.



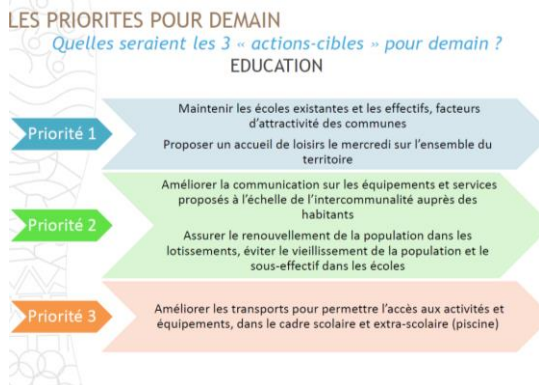
V. Les ateliers thématiques

Entre **le 15 février et le 20 mars 2018** ont été organisés **6 ateliers thématiques** qui ont associé les élu-e-s et des acteurs du territoire (habitants, professionnels, associations, mais aussi Personnes Publiques Associées...) parmi lesquels :

- Agriculteurs ;
- Agence Régionale de Santé (ARS / DT 72) ;
- Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ;
- Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) ;
- Chambre d'Agriculture de la Sarthe (CA72) ;
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE 72) ;
- Conseil Départemental (CD 72) ;
- Direction Départementale des Territoires (DDT72 / SUAJ / Planification / CMT) ;
- Office du tourisme
- CPIE
- SCOT Vallée de la Sarthe ;

- Sarthe Habitat ;
- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 72 ;

A travers la thématique choisie, illustrée par le biais de supports (plans, photographies, esquisses...) les participants sont invités par mini-groupe à réfléchir, échanger, débattre sur les constats et enjeux du territoire puis à proposer des pistes de réflexion ou d'actions pour l'élaboration du PADD qu'ils peuvent localiser sur plan.



Groupe thématique vie sociale, éducation et équipements



VOUS ETES...

Comment : Quatre groupes de 8 personnes max.

Matériel à prévoir :

- Profil à remettre à chaque groupe
- Plan IGN du territoire de la CCSS
- Des gommettes / post-its de différentes couleurs pour localiser les éléments principaux
- Des feutres de couleurs

Objectifs :

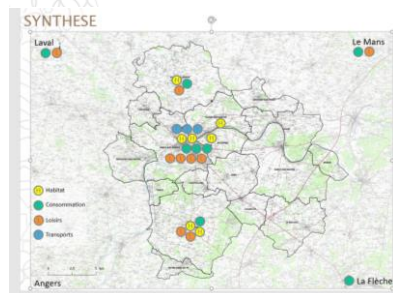
- Echange en groupe
- Connaitre son territoire et son attractivité économique et commerciale
- Prendre conscience des besoins diversifiés des populations
- Transversalité avec la notion de déplacement (distances, temps et modes de déplacements)
- Transversalité avec la typologie d'habitat et les moyens financiers des ménages
- Transversalité avec les équipements et services nécessaires...

Durée : 1/2h en groupe d'échanges

Retour : 1 rapporteur par groupe fait la restitution des échanges. Retour oral, retour écrit (trace).



Groupe thématique économie, emploi et agriculture

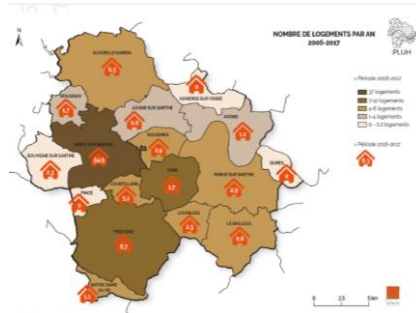


Enjeux repérés à ce stade... (Provisoire)

- Priorité 1** L'accueil des plus jeunes ménages avec ou sans enfant(s)
- Priorité 2** Le rôle du parc locatif dans l'accueil des jeunes ménages, des ménages mobiles... et des autres !
- Priorité 3** L'accompagnement du vieillissement des personnes



Groupe thématique population, habitat et aménagement de l'espace



LES ATOUTS/FAIBLESSES

Paysage

- ATOUT**
 - atout majeur : la rivière de la Sarthe et ses affluents
 - le paysage bocager (*2)
 - les vues lointaines (notamment sur les plateaux)
 - diversifié (*3)
- FAIBLESSES**
 - Peu de reliefs selon certains dans certains secteurs en dehors des vallées
 - pression exercée par le monde agricole et l'urbanisation
 - le bâti ancien n'est pas suffisamment préservé, les autorisations de démolition devraient être davantage encadrées
 - puits bouchés



Groupe thématique Environnement

PAYSAGE : Les unités paysagères

Le Bas-Maine, le bocage du Haut-Anjou et les champagnes ondulées sarthoises

- Un plateau séquencé par une succession de vallées encaissées
- Une alternance entre les ambiances du paysage intimiste des vallées et les longues perspectives du plateau cultivé
- Une trame bocagère lâche
- Des bourgs installés à la charnière entre plateau et vallée
- Un bâti rural dispersé



EXPERIENCES POSITIVES : LE COVOITURAGE

- mise en place d'un service covoiturage Covoiturage n'est de 100 pour cent → Châteauneuf → C.O.C. Sablé (Belle initiative de citoyens mais pas de suivi par la mairie)	Pratique du Covoiturage	- Covoiturage - #Sablé #100%
projet de covoiturage avec parents pour aller à la messe + suivi famille de Soulanges à commune notamment la messe à la fin de Sablé	Pour l'abbé parait de vouloir dans ma classe → covoiturage avec un collègue	Les agents du département favorisent le covoiturage lors des périodes d'attente avec les véhicules de service.



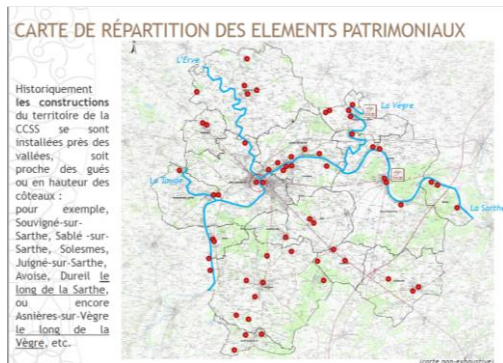
EXPERIENCES NEGATIVES : LE TEMPS DE TRAJET ET LE TRAIN

Toujours trop de temps de trajet	Toujours en retard, manque de transport par Sablé	TEB Sablé a des horaires qui ne sont pas adaptés
----------------------------------	---	--

(6 réponses négatives sur 13 réponses)

Il y a toujours des problèmes de transport, surtout en hiver, Sablé n'est pas bien desservi par le train, il faut attendre longtemps pour aller à la messe.	Pour le train, il faut attendre longtemps, mais attendre à Sablé, après le travail.	Covoiturage → c'est toujours mieux, mais il faut attendre longtemps à Sablé (attente de bus de Sablé)
---	---	---

Groupe thématique Transport



SYNTHESE

- Les dynamiques principales :
- Des parcours touristiques essentiellement situés le long de la Sarthe, selon une orientation Sud-Ouest / Nord-Est, qui ignorent le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du territoire ;
 - Un patrimoine lié à la présence des « petites cités de caractères » connu et reconnu comme supports d'animation touristique, en lien avec la vallée de la Sarthe ;
 - Certains éléments d'animation locale méconnus des participants : un projet de reconnaissance et de communication autour de ces éléments touristiques en cours de développement ;
 - La Vallée de la Sarthe : dénominateur commun et ligne d'accroche du développement touristique liée aux loisirs de nature, à la découverte des paysages et du patrimoine.

Groupe thématique Tourisme

Chaque atelier a permis une appropriation des thématiques à enjeux du PLUi-H, qui ont par la suite contribué à construire le projet de PADD. Cette étape a permis de reconduire les mêmes ateliers à l'étape PADD, en groupes élu-e-s uniquement. **Entre le 04 octobre et le 18 octobre 2018, 5 ateliers thématiques** ont donc été tenus pour la mise en œuvre du projet politique.

Par la suite, **3 ateliers de traduction réglementaires** se sont tenus **entre le 23 janvier et le 4 février 2019 en groupes élu-e-s**, puis **3 autres entre le 25 avril et le 9 mai 2019 en groupes techniques associant les secrétaires et personnels de Mairies** permettant de parachever le cycles d'ateliers participatifs attendus pour la co-construction du projet.en matière d'information

VI. Les publications

Outre la mise à disposition des documents en lien avec le projet de PLUi-H adjoints aux registres de concertations en Mairies, et à l'information dédiée sur le site Internet de la Communauté de Communes (voir chapitre précédent), des publications ont jalonné la démarche d'élaboration du PLUi-H, par le biais :

- D'articles dans le journal communautaire et les journaux communaux
- D'articles dans la presse locale ;

Les articles suivants ont été publiés dans la presse :

Edition	Article de presse	Date de parution
Maine libre	un plan local d'urbanisme en 2020	29/03/2018
Ouest France	l'intercommunalité prépare la ville de demain	29/03/2018
Les Nouvelles	Le PLUIH la feuille de route politique pour 15 ans élaboré ensemble	05/04/2018
les nouvelles (site internet)	cdc de Sablé sur Sarthe: le pluih une feuille de route polotique pour 15 ans élaboré "ensemble"	09/04/2018
Ouest France (internet)	une promenade pour penser la ville du futur	23/05/2018
Maine libre	Annonce presse promenade PLUI	
Maine Libre	urbanisme: les habitants conviés le 26 mai	16/05/2018
Maine Libre	une balade concertation ce matin dans les communes	26/05/2018
Maine Libre	promenade de l'urbanisme: flop à Sablé, succès ailleurs	28/05/2018
Ouest France	Elus et habitants pensent ensemble leur territoire	27/05/2018
Ouest France (internet)	Elus et habitants pensent ensemble leur territoire	26/05/2018
Ouest France	une radiographie de l'intercommunalité	02/07/2018
maine libre	un forum élus habitants mercredi	17/09/2018
maine libre	élus et habitants échangent	26/09/2018
Ouest France (internet)	Pays de Sablé: quel territoire pour demain?	28/04/2019
Ouest France (internet)	Sablé sur Sarthe: une réunion pour tout comprendre au futur urbanisme de l'intercommunalité	06/11/2019
les nouvelles	Bientôt un nouveau règlement pour construire	14/11/2019
ouest France	dernière ligne droite pour le projet d'urbanisme	11/11/2019

Edition	titre de l'article	date parution
17 à la une	Plan local d'urbanisme intercommunal Construction d'un document unique pour les 17 communes du territoire	avr-18
17 à la une	PLUIH Construisons le territoire de demain	sept-18
17 à la une	la lettre du Pluih 4 pages	avr-19
les cahiers de Sablé	Aménagement du territoire PLUIH intercommunale: cap sur 2030!	mars-18
les cahiers de Sablé	PLUIH Un projet de territoire	decembre 19
journal communal Auvers le Ham	Pluih de la communauté de communes de Sablé sur Sarthe: cap sur 2030	juil-18
journal communal Auvers le Ham	Pluih Avance des travaux	mars-19
journal communal Avoise	la construction d'un document d'urbanisme pour les 17 communes du territoire	juin-18
journal communal avoise	Plan local d'urbanisme intercommunal PADD	decembre 18
journal communal Bouessay	Pluih de la communauté de communes de Sablé sur Sarthe: cap sur 2030	juin-18
journal communal Courtiller	qu'est ce que le PLUIH?	janv-19
journal communal Juigné	le Pluih: la construction d'un document d'urbanisme pour le 17 communes du territoire communautaire	juin-18
journal communal le Bailleur	pluih de la communauté de communes de Sablé sur Sarthe: les enjeux du territoire	juin-18
journal communal le Bailleur	infos avancées Pluih	avr-19
journal communal le Bailleur	infos avancées Pluih	juil-19
journal communal le Bailleur	infos avancées Pluih	oct-19
journal communal NDP	lancement du plan local d'urbanisme intercommunal	juin-18
journal communal parcé sur sarte	Pluih de la communauté de communes de Sablé sur Sarthe: cap sur 2030	juin-18
journal communal Pincé	Pluih de la communauté de communes de Sablé sur Sarthe: cap sur 2030	juil-18
journal communal Pincé	présentation du diagnostic	dec 18
lettres d'infos Pincé	infos avancées Pluih	oct-18
lettres d'infos Pincé	infos avancées Pluih	avril
lettres d'infos Pincé	infos avancées Pluih	juil-19
lettres d'infos Pincé	infos avancées Pluih	oct-19
journal communal Solesmes	plan local d'urbanisme intercommunal	nov-18

La revue de presse complète figure en fin du présent document.



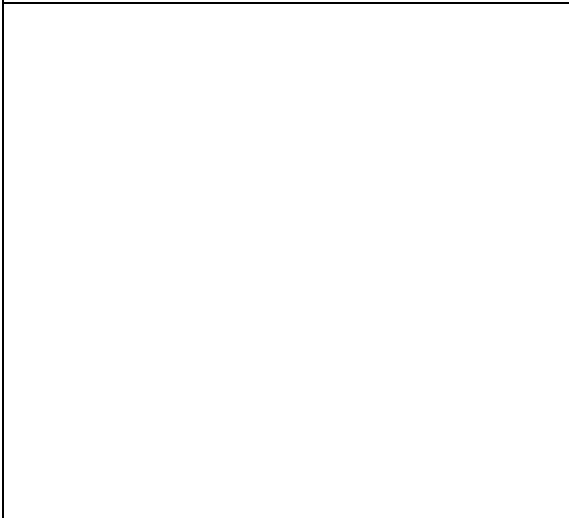

VII. L'exposition permanente

Durant toute la durée de la mission et accompagnant les étapes clés de l'élaboration du projet, une exposition permanente (au siège de la Communauté de Communes) et itinérante (en communes) s'est tenue sur tout le territoire :

The image displays three pages from a PLU (Plan Local d'Urbanisme) document, detailing regulatory and graphical aspects of urban planning. Each page features a header with the title 'LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE DU PROJET' and a sub-section title.

- Page 1 (Left):** Focuses on the regulatory translation of the project. It includes a section titled 'LES ZONES AU «A URBANISER»' with a table defining different urban zones (e.g., zones de protection des sites, zones de protection des paysages, zones de protection des monuments historiques, zones de protection des biens culturels, zones de protection des sites naturels, zones de protection des sites géologiques, zones de protection des sites archéologiques, zones de protection des sites patrimoniaux, zones de protection des sites artistiques, zones de protection des sites scientifiques, zones de protection des sites techniques, zones de protection des sites industriels, zones de protection des sites commerciaux, zones de protection des sites résidentiels, zones de protection des sites agricoles, zones de protection des sites forestiers, zones de protection des sites éoliens, zones de protection des sites solaires, zones de protection des sites géothermiques, zones de protection des sites hydrauliques, zones de protection des sites éoliens, zones de protection des sites solaires, zones de protection des sites géothermiques, zones de protection des sites hydrauliques).
- Page 2 (Middle):** Focuses on the graphical regulation. It includes a section titled 'LES ZONES U «URBANISER»' with a table defining different urban zones (e.g., zones de protection des sites, zones de protection des paysages, zones de protection des monuments historiques, zones de protection des biens culturels, zones de protection des sites naturels, zones de protection des sites géologiques, zones de protection des sites archéologiques, zones de protection des sites patrimoniaux, zones de protection des sites artistiques, zones de protection des sites scientifiques, zones de protection des sites techniques, zones de protection des sites industriels, zones de protection des sites commerciaux, zones de protection des sites résidentiels, zones de protection des sites agricoles, zones de protection des sites forestiers, zones de protection des sites éoliens, zones de protection des sites solaires, zones de protection des sites géothermiques, zones de protection des sites hydrauliques).
- Page 3 (Right):** Focuses on the graphical regulation. It includes a section titled 'LES ZONES AU «A URBANISER»' with a table defining different urban zones (e.g., zones de protection des sites, zones de protection des paysages, zones de protection des monuments historiques, zones de protection des biens culturels, zones de protection des sites naturels, zones de protection des sites géologiques, zones de protection des sites archéologiques, zones de protection des sites patrimoniaux, zones de protection des sites artistiques, zones de protection des sites scientifiques, zones de protection des sites techniques, zones de protection des sites industriels, zones de protection des sites commerciaux, zones de protection des sites résidentiels, zones de protection des sites agricoles, zones de protection des sites forestiers, zones de protection des sites éoliens, zones de protection des sites solaires, zones de protection des sites géothermiques, zones de protection des sites hydrauliques).

Annexes | Revue de presse

<p>Maine Libre 29 mars 2018</p> 	<p>Les Nouvelles 05 avril 2018</p> 
	 <p>site internet les nouvelles 09 04 18</p>

OF 29 mars 2018

Sablé-sur-Sarthe

L'intercommunalité prépare la ville de demain
 Mercredi, les représentants des communes se sont réunis pour discuter de l'avenir de Sablé-sur-Sarthe. L'objectif est de dresser la feuille de route de tous ces aménagements sur 10 prochaines années.

Reporte du travail à Quert VDL
 Le conseil municipal de Quert VDL a décidé de reporter le travail de la commission de l'urbanisme à la séance du 11 avril 2018.

Assemblée publique
 Le conseil municipal de Sablé-sur-Sarthe a décidé de reporter l'assemblée publique de la commission de l'urbanisme à la séance du 11 avril 2018.

Assemblée publique
 Le conseil municipal de Sablé-sur-Sarthe a décidé de reporter l'assemblée publique de la commission de l'urbanisme à la séance du 11 avril 2018.

s-de-la-loire/sable-sur-sarthe-72300/une-promenade-pour-penser-la-ville-du-futur-5779864

Une promenade pour penser la ville du futur

Samedi, une balade est organisée dans la CAC de Sablé pour consulter les habitants dans l'élaboration du prochain PLU(H).

La commune de communes de Sablé-sur-Sarthe a décidé d'intégrer au mieux les habitants du territoire dans la construction du futur Plan local d'urbanisme intercommunal.

Tout au long de l'élaboration de ce PLU(H), qui doit dresser la feuille de route de tous les aménagements des quinze prochaines années, les habitants seront régulièrement consultés, afin « de faire remonter des informations et des enjeux qui auraient pu échapper aux élus et aux bureaux d'études », explique Marc Jouët.

Le premier temps fort de cette consultation aura lieu ce samedi. Une « promenade » sera organisée dans toutes les communes adhérentes, pour permettre aux habitants de tester les enjeux du territoire. Lors d'une sortie d'environ deux heures, ils pourront échanger sur les futurs aménagements de leur commune, autour des thématiques de l'habitat ou de l'environnement.

« Les participants devront détailler leur parcours et illustrer l'objet des échanges de la promenade à l'aide de cinq photos », indique Martine Chiriac. Pour cela, cette dernière a organisé un atelier de travail à Louailles, pour visualiser les projets de chaque groupe.

La séance du projet pourra, par la suite, être suivie sur le site internet de la communauté de communes (www.sable-sur-sarthe.fr) et une exposition sera présentée dans les mairies de l'intercommunalité à chaque moment clé de la construction du projet, dès le mois de juillet.

de, on découvre et on expérimente

Chaque semaine, on vous propose un atelier découverte et on expérimente. C'est un moment où les enfants peuvent découvrir les plantes et les animaux de la région. Les ateliers sont animés par des bénévoles passionnés et expérimentés.

Atelier découverte et on expérimente
 Le samedi 12 mai 2018, à 10 heures, à la salle des fêtes de Louailles. Le thème de l'atelier est « Les plantes de la région ». Les participants découvriront les plantes sauvages et cultivées de la région. Les ateliers sont animés par des bénévoles passionnés et expérimentés.

Atelier découverte et on expérimente
 Le samedi 19 mai 2018, à 10 heures, à la salle des fêtes de Louailles. Le thème de l'atelier est « Les animaux de la région ». Les participants découvriront les animaux sauvages et domestiques de la région. Les ateliers sont animés par des bénévoles passionnés et expérimentés.

Article ML 16 mai 2018 Promenade Plu

Urbanisme : les habitants conviés le 26 mai

Le conseil municipal de Sablé-sur-Sarthe a décidé de reporter l'assemblée publique de la commission de l'urbanisme à la séance du 26 mai 2018.

Le conseil municipal de Sablé-sur-Sarthe a décidé de reporter l'assemblée publique de la commission de l'urbanisme à la séance du 26 mai 2018.

Annonce presse Promenade Plu ML

PLAN LOCAL D'URBANISME

Une balade concertation ce matin dans les communes

« Quelle est votre vision de votre commune ? » La communauté de communes de Sablé, qui a décidé d'intégrer au mieux les habitants du territoire dans la construction du futur plan local d'urbanisme intercommunal (Plu), propose ce samedi matin une balade dans les communes de l'intercommunalité (sauf Dureil). Rendez-vous est ainsi donné aux intéressés à 9 heures devant les 13 mairies concernées (Asnières, Auvers, Avoise, Bouessay, Courtiliers, Juigné, Le Bailleul, Louailles, Notre-Dame-du-Pé, Parcé, Pincé, Précigné et Sablé).

Durant cette « balade concertation » d'environ deux heures, les habitants pourront échanger sur les futurs aménagements de leur commune, autour des thématiques de l'habitat ou de l'environnement, et illustrer leur parcours avec des photos qui seront visionnées lors de la mise en commun des travaux, prévue à 12 heures à la salle des fêtes de Louailles.

ML 28 mai 2018 Retour des promenades

Promenades de l'urbanisme : flop à Sablé, succès ailleurs

Samedi matin, les habitants de l'intercommunalité avaient rendez-vous devant leur mairie respective. Avec un succès d'attente dans certaines communes, mais pas à Sablé.

Le conseil municipal de Sablé-sur-Sarthe a décidé de reporter l'assemblée publique de la commission de l'urbanisme à la séance du 28 mai 2018.

Annonce promenade Plu ML



OF 27 mai 2018 retour promenades

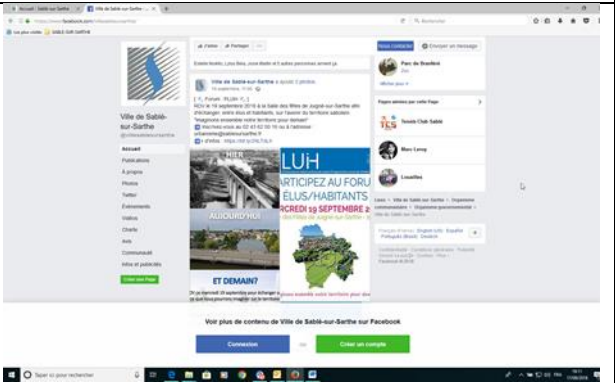


OF Promenades

Internet

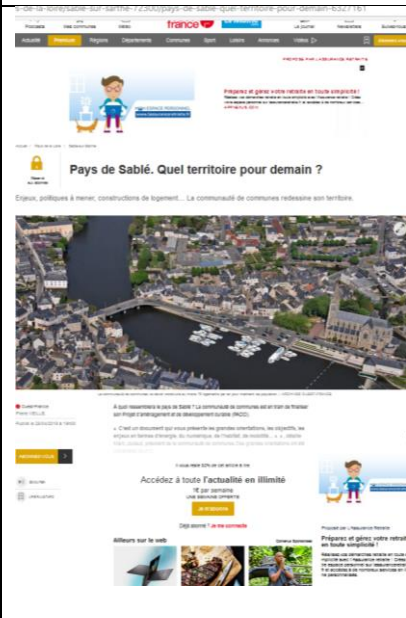
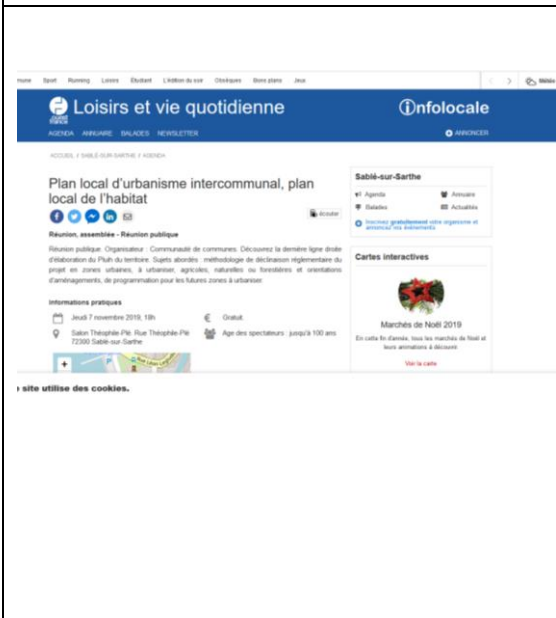


OF 02 07 18





ML 17 09 18



OF 28 04 19





OF 11 11 19



« 17 à la une » printemps 18



4 pages « 17 à la Une » avril 19





« 17 à la une » Septembre 2018



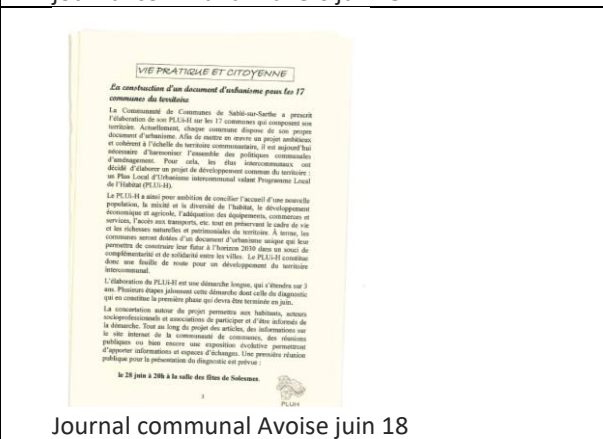
Cahiers de Sablé décembre 19



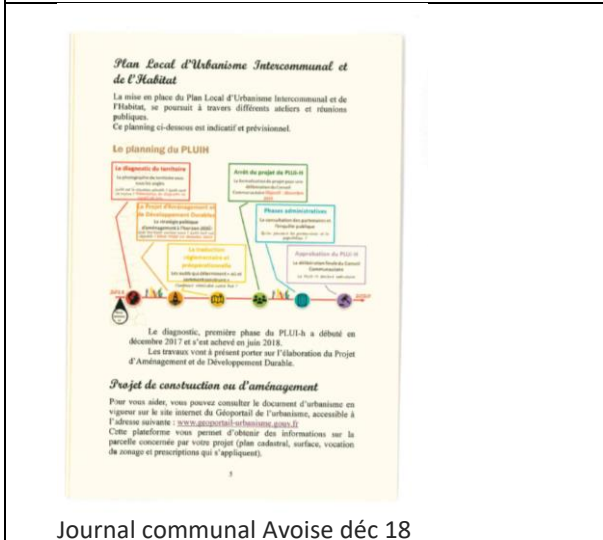
journal communal Auvers juil 18



Journal communal Auvers mars 19



Journal communal Avoise juin 18



Journal communal Avoise déc 18



Bouessay juin 18

journal communal

QU'EST CE QUE LE PLUIH ?

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR UN DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL
Par délibération du 18 décembre 2015, le Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe a prescrit l'élaboration de son **PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et son Programme Local de l'habitat (PLH)** sur les 17 communes qui composent son territoire. Actuellement, chaque commune dispose de son propre document d'urbanisme et prioritairement du cadre de vie et des richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Ce document définit les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir descriptives des maries dérivant des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...) des particuliers et des professionnels de la construction.

UN DOCUMENT UNIQUE D'URBANISME À L'HORIZON 2030
A terme, les communes seront dotées d'un document d'urbanisme unique qui leur permettra de construire leur futur à l'horizon 2030 dans un esprit de complémentarité et de solidarité entre les villes.

Le diagnostic, première phase du PLUI-H, a débuté en décembre 2017, les travaux portant sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont été présentés en 2018. Le rôle du projet formalisé sera soumis à délibération du Conseil Communautaire au cours du 3^{ème} trimestre 2019. En 2020, avant les toutes les démarches administratives relatives à une enquête publique. L'approbation par le conseil communautaire aura lieu fin 2022 date à laquelle le PLUI-H deviendra exécutoire.

LE LIEN ENTRE LES INSTITUTIONS, LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS
Tout au long de la procédure, un registre de concertation est mis à disposition du public dans toutes les mairies de la Communauté de communes.

TRANSPORTS SCOLAIRES ET SÉCURITÉ
Ces deux thèmes sont au cœur de l'urbanisme et de la sécurité des cités.

journal communal Courtiliers janv 19

URBANISME

Le PLUIH : la construction d'un document d'urbanisme pour les 17 communes du territoire communautaire

Présentation du PLUIH
Le 18 décembre 2015, le Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe a prescrit l'élaboration de son PLUIH et de son Programme Local de l'habitat (PLH) sur les 17 communes qui composent son territoire.

Actuellement, chaque commune dispose de son propre document d'urbanisme et prioritairement du cadre de vie et des richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Ce document définit les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir descriptives des maries dérivant des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...) des particuliers et des professionnels de la construction.

UN DOCUMENT UNIQUE D'URBANISME À L'HORIZON 2030
A terme, les communes seront dotées d'un document d'urbanisme unique qui leur permettra de construire leur futur à l'horizon 2030 dans un esprit de complémentarité et de solidarité entre les villes.

Le diagnostic, première phase du PLUI-H, a débuté en décembre 2017, les travaux portant sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont été présentés en 2018. Le rôle du projet formalisé sera soumis à délibération du Conseil Communautaire au cours du 3^{ème} trimestre 2019. En 2020, avant les toutes les démarches administratives relatives à une enquête publique. L'approbation par le conseil communautaire aura lieu fin 2022 date à laquelle le PLUI-H deviendra exécutoire.

LE LIEN ENTRE LES INSTITUTIONS, LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS
Tout au long de la procédure, un registre de concertation est mis à disposition du public dans toutes les mairies de la Communauté de communes.

TRANSPORTS SCOLAIRES ET SÉCURITÉ
Ces deux thèmes sont au cœur de l'urbanisme et de la sécurité des cités.

Journal communal Juigné juin 18

Affaires intercommunales

PLUI-H de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe :
Les enjeux du territoire

L'élaboration du diagnostic territorial, 1^{ère} phase de la démarche du PLUI-H s'est achevée en juin dernier. Après plusieurs mois de rencontres avec les élus, d'ateliers de travail, d'échanges sur des thèmes variés tels que l'habitat, l'économie, le commerce, la mobilité, le patrimoine ou encore l'environnement, les premiers enjeux du territoire ont été mis au jour.

LES PREMIERS CONSTATS :

Une position stratégique en cœur de région de transport performant
Le principal atout du territoire est sa position stratégique. Située à l'agglomération des agglomérations du Mans, d'Angers et de Le Mans, la Communauté de Communes développe autour de Sablé-sur-Sarthe, devenue pôle économique du Département.

Territoire attractif en termes d'emplois, la Communauté de Communes, du fait de sa localisation et de sa diversité, offre un riche paysage dans l'ensemble d'un bassin socio-économique qui regroupe six territoires (Sablé, Le Mans, Lèves, Mayenne) en croissance plus de 10 000 établissements.

Le territoire est desservi par l'autoroute A10 (20 km de Paris, 45 min de Mans et d'Angers), par le TGV Paris-Nantes (1h15 de Paris, 20 minutes de Mans et d'Angers), mais aussi depuis 2017, par la ligne à grande vitesse (LGV) Ouest (Le Mans-Rennes) depuis Le Mans (Échangeur Multimodal de Sablé-sur-Sarthe).

Un bassin économique et d'emploi attractif
Le territoire de Sablé sur Sarthe propose plus de 18 000 emplois, orientés notamment vers l'industrie agro-alimentaire. La présence d'entreprises groupes (Sonaeq, Chantel et LDC, pour la viande, Delipont Habitat pour la bœuf) fait que dans certains secteurs plus de 5 salariés sur 10. L'industrie de la viande (71% de l'emploi dans l'industrie agro-alimentaire), et de fait, l'AGV, de l'échangeur multimodal (EAM) de Sablé-sur-Sarthe, qui accueille les services de transport de marchandises, qui accueille les principales zones d'activités, joue un rôle moteur dans l'attraction économique du territoire. Avec la rénovation de la zone de la Vallée de la Sarthe. La zone intercommunale Ouest Park qui abrite les deux collectivités, Sablé-La Flèche qui rassemble un total 2 000 emplois (dans le Pôle Santé Sablé & Lèves).

Une croissance démographique et résidentielle
Avec que la population de la Communauté de Communes continue de croître (+ 2 600 habitants entre 1999 et 2014 pour atteindre 19 242 habitants en 2015), le rythme de cette croissance tend à se stabiliser. Bien que le nombre de naissances continue d'augmenter, décroissent les naissances et les décès. Le vieillissement de la population, la diminution du nombre de naissances et le fait que les naissances ne compensent plus le déficit démographique.

Le 48% important joué par le pays (secteur et les petits logements (71 à 73), dans la ville-centre notamment, pour l'ensemble d'une population vieillissante. Les opérations résidentielles réalisées par Sablé Habitat de 23 logements à Montreuil et 49 logements dans le quartier de La Chapelle vont contribuer à améliorer l'offre de logements, mais en affectant dans le même temps les lieux de vie.

Une offre de logements et de services pour le territoire.
Sablé, l'un des axes de développement dans la stratégie économique d'un environnement au paysage d'eau, grâce à la Vallée de la Sarthe et ses affluents, et paysages de bocage ne s'occupent. Projets de villages éco-citoyens de patrimoine rural (dont les établissements scolaires) et autres lieux de vie, sont des initiatives habitantes et sites remarquables, le paysage contribue à la limite sur laquelle peuvent s'appuyer les démarches de développement et de croissance.

LA SITUATION DE LA DEMARCHE :

Depuis le mois de septembre, les élus et partenaires travaillent à l'élaboration de la 2^{ème} phase de la démarche PLUI-H à savoir le projet de territoire de l'AMADU. Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Un forum élus habitants a été d'ailleurs tenu en septembre à Juigné, avec la présence d'une centaine de personnes. Ces échanges ont permis de mettre en avant les sites et les points à améliorer du territoire, de les hiérarchiser.

Le PLUIH devra être élaboré en conseil communautaire de fin d'année. Une réunion publique sera prévue en février afin d'en faire entendre la population.

journal communal le Bailleul juin 18

Lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Cap sur 2030 : l'urbanisme de Sablé ?
Par délibération du 18 décembre 2015, la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe a prescrit l'élaboration de son PLUIH et de son Programme Local de l'habitat (PLH) sur les 17 communes qui composent son territoire. Actuellement, chaque commune dispose de son propre document d'urbanisme et prioritairement du cadre de vie et des richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Ce document définit les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir descriptives des maries dérivant des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...) des particuliers et des professionnels de la construction.

UN DOCUMENT UNIQUE D'URBANISME À L'HORIZON 2030
A terme, les communes seront dotées d'un document d'urbanisme unique qui leur permettra de construire leur futur à l'horizon 2030 dans un esprit de complémentarité et de solidarité entre les villes.

Le diagnostic, première phase du PLUI-H, a débuté en décembre 2017, les travaux portant sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont été présentés en 2018. Le rôle du projet formalisé sera soumis à délibération du Conseil Communautaire au cours du 3^{ème} trimestre 2019. En 2020, avant les toutes les démarches administratives relatives à une enquête publique. L'approbation par le conseil communautaire aura lieu fin 2022 date à laquelle le PLUI-H deviendra exécutoire.

LE LIEN ENTRE LES INSTITUTIONS, LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS
Tout au long de la procédure, un registre de concertation est mis à disposition du public dans toutes les mairies de la Communauté de communes.

TRANSPORTS SCOLAIRES ET SÉCURITÉ
Ces deux thèmes sont au cœur de l'urbanisme et de la sécurité des cités.

Journal communal NDP juil 18

PLUIH

PLUIH de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe :
Les enjeux du territoire

L'élaboration du diagnostic territorial, 1^{ère} phase de la démarche du PLUI-H s'est achevée en juin dernier. Après plusieurs mois de rencontres avec les élus, d'ateliers de travail, d'échanges sur des thèmes variés tels que l'habitat, l'économie, le commerce, la mobilité, le patrimoine ou encore l'environnement, les premiers enjeux du territoire ont été mis au jour.

LES PREMIERS CONSTATS :

Une position stratégique en cœur de région de transport performant
Le principal atout du territoire est sa position stratégique. Située à l'agglomération des agglomérations du Mans, d'Angers et de Le Mans, la Communauté de Communes développe autour de Sablé-sur-Sarthe, devenue pôle économique du Département.

Territoire attractif en termes d'emplois, la Communauté de Communes, du fait de sa localisation et de sa diversité, offre un riche paysage dans l'ensemble d'un bassin socio-économique qui regroupe six territoires (Sablé, Le Mans, Lèves, Mayenne) en croissance plus de 10 000 établissements.

Le territoire est desservi par l'autoroute A10 (20 km de Paris, 45 min de Mans et d'Angers), par le TGV Paris-Nantes (1h15 de Paris, 20 minutes de Mans et d'Angers), mais aussi depuis 2017, par la ligne à grande vitesse (LGV) Ouest (Le Mans-Rennes) depuis Le Mans (Échangeur Multimodal de Sablé-sur-Sarthe).

Un bassin économique et d'emploi attractif
Le territoire de Sablé sur Sarthe propose plus de 18 000 emplois, orientés notamment vers l'industrie agro-alimentaire. La présence d'entreprises groupes (Sonaeq, Chantel et LDC, pour la viande, Delipont Habitat pour la bœuf) fait que dans certains secteurs plus de 5 salariés sur 10. L'industrie de la viande (71% de l'emploi dans l'industrie agro-alimentaire), et de fait, l'AGV, de l'échangeur multimodal (EAM) de Sablé-sur-Sarthe, qui accueille les services de transport de marchandises, qui accueille les principales zones d'activités, joue un rôle moteur dans l'attraction économique du territoire. Avec la rénovation de la zone de la Vallée de la Sarthe. La zone intercommunale Ouest Park qui abrite les deux collectivités, Sablé-La Flèche qui rassemble un total 2 000 emplois (dans le Pôle Santé Sablé & Lèves).

Une croissance démographique et résidentielle
Avec que la population de la Communauté de Communes continue de croître (+ 2 600 habitants entre 1999 et 2014 pour atteindre 19 242 habitants en 2015), le rythme de cette croissance tend à se stabiliser. Bien que le nombre de naissances continue d'augmenter, décroissent les naissances et les décès. Le vieillissement de la population, la diminution du nombre de naissances et le fait que les naissances ne compensent plus le déficit démographique.

Le 48% important joué par le pays (secteur et les petits logements (71 à 73), dans la ville-centre notamment, pour l'ensemble d'une population vieillissante. Les opérations résidentielles réalisées par Sablé Habitat de 23 logements à Montreuil et 49 logements dans le quartier de La Chapelle vont contribuer à améliorer l'offre de logements, mais en affectant dans le même temps les lieux de vie.

Une offre de logements et de services pour le territoire.
Sablé, l'un des axes de développement dans la stratégie économique d'un environnement au paysage d'eau, grâce à la Vallée de la Sarthe et ses affluents, et paysages de bocage ne s'occupent. Projets de villages éco-citoyens de patrimoine rural (dont les établissements scolaires) et autres lieux de vie, sont des initiatives habitantes et sites remarquables, le paysage contribue à la limite sur laquelle peuvent s'appuyer les démarches de développement et de croissance.

LA SITUATION DE LA DEMARCHE :

Depuis le mois de septembre, les élus et partenaires travaillent à l'élaboration de la 2^{ème} phase de la démarche PLUI-H à savoir le projet de territoire de l'AMADU. Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Un forum élus habitants a été d'ailleurs tenu en septembre à Juigné, avec la présence d'une centaine de personnes. Ces échanges ont permis de mettre en avant les sites et les points à améliorer du territoire, de les hiérarchiser.

Le PLUIH devra être élaboré en conseil communautaire de fin d'année. Une réunion publique sera prévue en février afin d'en faire entendre la population.

Journal communal Pincé déc 18

PLUIH

PLUIH de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe :
Les enjeux du territoire

L'élaboration du diagnostic territorial, 1^{ère} phase de la démarche du PLUI-H s'est achevée en juin dernier. Après plusieurs mois de rencontres avec les élus, d'ateliers de travail, d'échanges sur des thèmes variés tels que l'habitat, l'économie, le commerce, la mobilité, le patrimoine ou encore l'environnement, les premiers enjeux du territoire ont été mis au jour.

LES PREMIERS CONSTATS :

Une position stratégique en cœur de région de transport performant
Le principal atout du territoire est sa position stratégique. Située à l'agglomération des agglomérations du Mans, d'Angers et de Le Mans, la Communauté de Communes développe autour de Sablé-sur-Sarthe, devenue pôle économique du Département.

Territoire attractif en termes d'emplois, la Communauté de Communes, du fait de sa localisation et de sa diversité, offre un riche paysage dans l'ensemble d'un bassin socio-économique qui regroupe six territoires (Sablé, Le Mans, Lèves, Mayenne) en croissance plus de 10 000 établissements.

Le territoire est desservi par l'autoroute A10 (20 km de Paris, 45 min de Mans et d'Angers), par le TGV Paris-Nantes (1h15 de Paris, 20 minutes de Mans et d'Angers), mais aussi depuis 2017, par la ligne à grande vitesse (LGV) Ouest (Le Mans-Rennes) depuis Le Mans (Échangeur Multimodal de Sablé-sur-Sarthe).

Un bassin économique et d'emploi attractif
Le territoire de Sablé sur Sarthe propose plus de 18 000 emplois, orientés notamment vers l'industrie agro-alimentaire. La présence d'entreprises groupes (Sonaeq, Chantel et LDC, pour la viande, Delipont Habitat pour la bœuf) fait que dans certains secteurs plus de 5 salariés sur 10. L'industrie de la viande (71% de l'emploi dans l'industrie agro-alimentaire), et de fait, l'AGV, de l'échangeur multimodal (EAM) de Sablé-sur-Sarthe, qui accueille les services de transport de marchandises, qui accueille les principales zones d'activités, joue un rôle moteur dans l'attraction économique du territoire. Avec la rénovation de la zone de la Vallée de la Sarthe. La zone intercommunale Ouest Park qui abrite les deux collectivités, Sablé-La Flèche qui rassemble un total 2 000 emplois (dans le Pôle Santé Sablé & Lèves).

Une croissance démographique et résidentielle
Avec que la population de la Communauté de Communes continue de croître (+ 2 600 habitants entre 1999 et 2014 pour atteindre 19 242 habitants en 2015), le rythme de cette croissance tend à se stabiliser. Bien que le nombre de naissances continue d'augmenter, décroissent les naissances et les décès. Le vieillissement de la population, la diminution du nombre de naissances et le fait que les naissances ne compensent plus le déficit démographique.

Le 48% important joué par le pays (secteur et les petits logements (71 à 73), dans la ville-centre notamment, pour l'ensemble d'une population vieillissante. Les opérations résidentielles réalisées par Sablé Habitat de 23 logements à Montreuil et 49 logements dans le quartier de La Chapelle vont contribuer à améliorer l'offre de logements, mais en affectant dans le même temps les lieux de vie.

Une offre de logements et de services pour le territoire.
Sablé, l'un des axes de développement dans la stratégie économique d'un environnement au paysage d'eau, grâce à la Vallée de la Sarthe et ses affluents, et paysages de bocage ne s'occupent. Projets de villages éco-citoyens de patrimoine rural (dont les établissements scolaires) et autres lieux de vie, sont des initiatives habitantes et sites remarquables, le paysage contribue à la limite sur laquelle peuvent s'appuyer les démarches de développement et de croissance.

LA SITUATION DE LA DEMARCHE :

Depuis le mois de septembre, les élus et partenaires travaillent à l'élaboration de la 2^{ème} phase de la démarche PLUI-H à savoir le projet de territoire de l'AMADU. Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Un forum élus habitants a été d'ailleurs tenu en septembre à Juigné, avec la présence d'une centaine de personnes. Ces échanges ont permis de mettre en avant les sites et les points à améliorer du territoire, de les hiérarchiser.

Le PLUIH devra être élaboré en conseil communautaire de fin d'année. Une réunion publique sera prévue en février afin d'en faire entendre la population.

Journal communal Pincé juin 18

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat (PLUIH)

Présentation du PLUIH
Le 18 décembre 2015, le Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe a prescrit l'élaboration de son PLUIH et de son Programme Local de l'habitat (PLH) sur les 17 communes qui composent son territoire.

Actuellement, chaque commune dispose de son propre document d'urbanisme et prioritairement du cadre de vie et des richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Ce document définit les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir descriptives des maries dérivant des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...) des particuliers et des professionnels de la construction.

UN DOCUMENT UNIQUE D'URBANISME À L'HORIZON 2030
A terme, les communes seront dotées d'un document d'urbanisme unique qui leur permettra de construire leur futur à l'horizon 2030 dans un esprit de complémentarité et de solidarité entre les villes.

Le diagnostic, première phase du PLUI-H, a débuté en décembre 2017, les travaux portant sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont été présentés en 2018. Le rôle du projet formalisé sera soumis à délibération du Conseil Communautaire au cours du 3^{ème} trimestre 2019. En 2020, avant les toutes les démarches administratives relatives à une enquête publique. L'approbation par le conseil communautaire aura lieu fin 2022 date à laquelle le PLUI-H deviendra exécutoire.

LE LIEN ENTRE LES INSTITUTIONS, LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS
Tout au long de la procédure, un registre de concertation est mis à disposition du public dans toutes les mairies de la Communauté de communes.

TRANSPORTS SCOLAIRES ET SÉCURITÉ
Ces deux thèmes sont au cœur de l'urbanisme et de la sécurité des cités.

Journal communal Solesmes nov 18

Le journal Souvigné sur Sarthe

Lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat

Présentation du PLUIH
Le 18 décembre 2015, le Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe a prescrit l'élaboration de son PLUIH et de son Programme Local de l'habitat (PLH) sur les 17 communes qui composent son territoire.

Actuellement, chaque commune dispose de son propre document d'urbanisme et prioritairement du cadre de vie et des richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Ce document définit les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir descriptives des maries dérivant des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...) des particuliers et des professionnels de la construction.


UN DOCUMENT UNIQUE D'URBANISME À L'HORIZON 2030
A terme, les communes seront dotées d'un document d'urbanisme unique qui leur permettra de construire leur futur à l'horizon 2030 dans un esprit de complémentarité et de solidarité entre les villes.

Le diagnostic, première phase du PLUI-H, a débuté en décembre 2017, les travaux portant sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont été présentés en 2018. Le rôle du projet formalisé sera soumis à délibération du Conseil Communautaire au cours du 3^{ème} trimestre 2019. En 2020, avant les toutes les démarches administratives relatives à une enquête publique. L'approbation par le conseil communautaire aura lieu fin 2022 date à laquelle le PLUI-H deviendra exécutoire.

LE LIEN ENTRE LES INSTITUTIONS, LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS
Tout au long de la procédure, un registre de concertation est mis à disposition du public dans toutes les mairies de la Communauté de communes.

TRANSPORTS SCOLAIRES ET SÉCURITÉ
Ces deux thèmes sont au cœur de l'urbanisme et de la sécurité des cités.

Journal communal Souvigné mai 18

 <p>Vion journal communal juil 18</p>	
--	--